

FIMO des conducteurs du transport routier de voyageurs

Décret du n°2007-1340 du 11 septembre 2007 – Arrêté du 3 janvier 2008

Public

Tout conducteur d'un véhicule de plus de 9 places assises y compris celle du conducteur, débutant dans la profession sans être titulaire :

- d'un CAP agent d'accueil, Titre professionnel (TP) de Conducteur Routier Interurbain de Voyageurs (CTRIV), Titre professionnel (TP) Agent Commercial et de Conduite du Transport Routier Urbain de Voyageurs (ACCTRUUV),
- d'une formation longue de conducteur routier de voyageurs d'une durée supérieure ou égale à 140 heures après le permis de conduire de la catégorie D ou ED.

Pré-requis

- Être titulaire du permis de conduire de la catégorie D ou ED en cours de validité ou d'un permis de conduire reconnu en équivalence conformément aux articles R.222-1, R. 222-2 et R.222-3 du code de la route.
- Avoir satisfait à une évaluation initiale des aptitudes à l'exercice du métier de conducteur routier de voyageurs.

Objectifs

Permettre au conducteur de se perfectionner à une conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité; de prendre en considération, d'appliquer et de respecter les réglementations du transport ainsi que les règles relatives à la santé, à la sécurité routière, à la sécurité environnementale, au service et à la logistique.

Programme sur une durée de 140 heures sur 4 semaines

Accueil et présentation de la formation

1 h

Thème 1 / Perfectionnement à la conduite rationnelle axée sur les règles de sécurité :

65 h *

- Les caractéristiques du véhicule et le fonctionnement des organes de sécurité
- Le perfectionnement à une conduite sûre et économique, les possibilités de l'informatique embarquée, l'optimisation du carburant
- Les principes d'utilisation d'une boîte de vitesses automatique
- Le chargement, le respect des consignes de sécurité et la bonne utilisation du véhicule pour assurer la sécurité et le confort des passagers
- L'application pratique de la conduite en situation normale comme en situation difficile (10 heures de conduite individuelle dont 4 heures peuvent être effectuées en recourant à un simulateur haut de gamme ou sur un terrain spécial)

* dont 44 pour la pratique de la conduite (40 h de conduite et 4 h de commentaires pédagogiques)

Thème 2 / Application des réglementations :

21 h

- La réglementation sociale européenne applicable au transport routier de voyageurs: les temps de conduite et de repos, l'utilisation du chronotachygraphe électronique, la formation des conducteurs, les conventions collectives, les statuts particuliers (ex. fonction publique...)
- La réglementation applicable aux différentes composantes du secteur transport de voyageurs, urbain et non urbain, en national et international et notamment les différents contrats et documents de transport nécessaires à l'acheminement des marchandises

Suite au verso >

FIMO des conducteurs du transport routier de voyageurs

Fiche 6 :

V o y a g e

Thème 3 / Santé, sécurité routière et sécurité environnementale :

35 h

- La prévention des risques physiques, notamment de l'hypovigilance
- L'aptitude physique et mentale
- La conduite préventive et l'évaluation des situations d'urgence
- Les principes élémentaires de secourisme
- Les règles de circulation et de signalisation routières
- Les risques de la route, les facteurs aggravant liés aux véhicules lourds
- Les accidents du travail en circulation et à l'arrêt
- La sécurité dans le transport scolaire
- Les principes de gestion conflictuelle
- La circulation dans les tunnels: règles de conduite à l'approche et dans les tunnels, spécificités des grands ouvrages
- Le franchissement des passages à niveau
- La criminalité et le trafic des clandestins

Thème 4 / Service, logistique :

14 h

- Les comportements contribuant à la valorisation de l'image de marque d'une entreprise et au développement de la qualité de service
- L'environnement économique du transport routier de voyageurs, l'organisation du marché et le rôle des acteurs économiques et institutionnels

Test final d'évaluation des compétences acquises, correction et synthèse du stage

4 h

Méthodes pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Mises en situation

Validation

Délivrance d'une attestation conforme à l'arrêté en vigueur. Valable 5 ans.